



---

## Bulletin d'information

### du vendredi 21 décembre à 12h00

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau,

suite aux dernières précipitations, de nombreuses mesures prescriptives mises en place dans le cadre de la préservation de la ressource en eau ont été levées.

**À ce jour, le 21 décembre 2018, les mesures suivantes restent en vigueur :**

#### Canal des Ardennes :

- Limitation du mouillage à 1,60 mètre sur le versant Meuse entre les écluses n°5 à n°7 depuis le 26/07/2018 (avis FR/2018/08880)
- Limitation du mouillage à 1,40 mètres entre les écluses n°3 à 5 du versant Meuse depuis le 11/10/2018 (avis FR/2018/10591)
- Navigation fermée sur le versant Aisne, sur le bief de partage et entre les écluses n°1 et 3 du versant Meuse.

#### Canal de la Marne au Rhin Ouest :

- Retour aux conditions normales de navigation.

#### Canal des Vosges :

- Limitation des fausses bassinées et regroupement de bateaux jusqu'au 24/12/2018 (avis FR/2018/11714) ;
- Arrêt de navigation entre l'écluse n°14 versant Moselle et l'écluse n°25 versant Saône jusqu'au 24/12/2018 (avis FR/2018/11713)

#### Embranchement d'Épinal :

- Reprise de la navigation au mouillage de 1,6 m (avis Fr/2018/11607)

Canal de la Marne au Rhin Est :

- Regroupement de bateaux et limitation des fausses bassinées sur l'ensemble de l'itinéraire depuis le 11/07/2018(avis FR/2018/08522)
- Limitation du mouillage à 2,00 mètres sur l'ensemble de l'itinéraire depuis le 07/11/2018 (avis FR/2018/11026)

Embranchement de Nancy :

- Reprise de la navigation (avis n°FR/2018/11727)

Moselle :

- Mouillage garanti à 3 mètres sur l'ensemble de l'itinéraire (avis Fr/2018/11542)

Canal de la Meuse :

- Router aux conditions normales de navigation

Canal entre Champagne et Bourgogne :

- Mouillage garanti à 2,20 mètres sur la totalité de l'itinéraire.
- Regroupement de bateaux et limitation des fausses bassinées sur l'ensemble de l'itinéraire depuis le 13/08/2018 (avis FR/2018/09282)

**Prévisions pour les jours à venir :**

- Fin des prescriptions sur le canal entre Champagne et Bourgogne
- Retour aux conditions normales de navigation sur le canal des Vosges le 24/12/2018.
- Maintien des prescriptions sur le CMRE en raison de problème d'alimentation du réseau.
- Maintien des prescriptions sur le canal des Ardennes en raisons de problèmes de fuites.

le responsable de l'arrondissement  
Environnement, Maintenance et Exploitation

Pierre VEILLERETTE

**Signé**